
UN NOUVEAU REFUS DE REVALORISATION SALARIALE DE LA CCN 66

Cher(e)s collègues,

La commission nationale d'agrément refuse la proposition de revalorisation salariale de notre convention collective.

Pour rappel :

L'avenant 339 avait pour objectif de faire évoluer la valeur du point de 3,76 à 3,78 euros ainsi que de revaloriser les débuts de carrière des salariés les plus précaires en portant le salaire minimal conventionnel à 2,52% au-dessus du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Comme vous le savez, plusieurs grilles indiciaires de notre classification sont inférieures au SMIC.

Par ailleurs, l'avenant 339 proposait d'utiliser une partie du Crédit d'impôt de taxation sur les salaires (CITS) pour l'octroi d'une prime sous certaines conditions.

Position CFTC :

La CFTC déplore ce nouveau refus qui met en évidence une absence totale de considération des pouvoirs publics vis-à-vis des professionnels de notre secteur.

La valeur du point de la CCN66 va entamer sa quatrième année sans modification.

Nous regrettons vivement cette décision mais également l'absence d'unité des organisations syndicales des salariés, certaines restant sur une approche uniquement dogmatique vis-à-vis de cette situation. Une seule organisation sur quatre a signé cet avenant.

Action CFTC :

En lien avec notre Fédération et nos instances, il apparaît indispensable de réagir, comme nous l'avons fait récemment vis-à-vis de la décision du gouvernement de mettre fin à l'opposabilité des conventions collectives à nos financeurs.

Nous devons impérativement alerter sans cesse nos employeurs mais aussi les pouvoirs publics et particulièrement nos responsables politiques sur des décisions uniquement comptables qui fragilisent considérablement les usagers, les salariés et les associations gestionnaires.

La CFTC estime que cette approche risque de mettre en péril à moyen / long terme notre modèle de cohésion sociale.

Nous vous tiendrons informés des suites de nos actions qui doivent se dérouler au sein et à l'extérieur de nos associations.

Ali LAAZAoui
Éliane LONCO
Emmanuel DELARFARGUE
Régis BIELAK